



Déclaration Liminaire CGT au CCFP du 27 juin 2016

Madame la Ministre,

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Commun de la Fonction Publique,

Nous ne pouvons commencer notre séance sans nous livrer au traditionnel rituel «des questions et réponses». Elles sont toujours nécessaires pour clarifier les déclarations émanant du gouvernement, entre deux Conseils Communs répréciser, Madame la Ministre, les réponses que vous apportez aux courriers adressés par les organisations syndicales, auxquels vous n'avez pu répondre par une entrevue compte-tenu de votre agenda chargé.

Mais d'abord, la CGT voulait en premier lieu revenir sur l'évènement politique qu'est le Brexit, que l'on pourrait aujourd'hui appeler le « Brexout ». Beaucoup de voies se sont élevées avec autant d'opinions sur les causes de cette future sortie. Pour la CGT, à l'instar de ce qu'a dit le Président de la république, vous voyez que nous savons écouter, nous pensons que l'Union Européenne doit se concentrer sur d'autres politiques. Pour être tout à fait précise, nous faisons nôtres les propos du Président quand il dit, je le cite « l'Europe doit prendre conscience de ses insuffisances et de la perte de confiance des peuples dans le projet qu'elle porte » ou encore « il faut donner des garanties à ses citoyens qui doivent la contrôler ». Madame la Ministre, il faut enfin prendre le chemin d'une Europe sociale, une Europe à l'écoute de ses peuples. Les Services Publics et ses agents ont été les premières victimes des orientations ultra-libérales, sacrifiant à tour de bras des missions et des emplois sur l'autel des plans d'austérité.

La CGT n'a eu de cesse de revendiquer des services publics forts, dotés de moyens pouvant encore mieux répondre aux demandes de ses citoyens, violemment percutés par des crises dont ils n'étaient en rien responsables. Nous réaffirmons très solennellement, la Fonction publique doit être un des points forts de cette Europe sociale absente. Il faut pour cela, rompre avec les politiques en cours et retrouver des orientations pour des Services publics dignes d'une Fonction publique armée de moyens nécessaires à ses missions et dignes d'une Union Européenne forte et contrôlée par les citoyens.

Dans cette période de difficultés de dialogue social et de fortes mobilisations, nous continuons à jouer pleinement notre rôle de représentants des personnels dans les instances où nous sommes élu-e-s.

Par courrier en date du 2 juin dernier, nous vous avons adressé en intersyndicale une demande de rencontre sur plusieurs sujets.

Au risque de nous montrer insistant, ce qui est parfois un qualificatif associé à la CGT, nous vous soumettons à nouveau, les mêmes questions de vive voix.

La situation salariale des agents, même après le dégel du point d'indice et l'augmentation de 1,2 % effective en 2017, reste posée. Nous réaffirmons qu'il faut mettre en place dans les plus brefs délais des mesures de rattrapage des pertes accumulées depuis 2010. La mise en place de PPCR, mesure que nous ne voulions pas en raison de dispositions foncièrement régressives, ne peut pas servir de prétextes pour ne plus rien faire sur le sujet. D'ailleurs certaines dispositions entraînent de réelles difficultés dans les carrières de certains agents notamment lors de promotions (par exemple sur certains échelons de l'échelle 6 lors du reclassement éventuel en catégorie B).

Pour la CGT, la question salariale et aussi à mettre en lien avec la difficulté de l'accès au logement pour les agents des trois versants et notamment pour les agents de catégories B et C, qui selon un rapport d'Alain Dorisson remis aux ministres de la FP et du logement le 14 juin, montre que faute de trouver un logement abordable financièrement, adapté à leurs besoins familiaux, à une distance raisonnable de leur travail, certains agents sont amenés à dormir dans leur véhicule. C'est un autre scandale des travailleurs pauvres qui touche désormais aussi les fonctionnaires. Augmenter les rémunérations devient indispensable pour compenser les écarts du coût de la vie, mais aussi pour faire face à la progression des dépenses liées au logement, premier poste de dépense des ménages. D'autres pistes sont à creuser dans le domaine de la construction et la réservation de logements sociaux pour les agents les plus en difficultés.

Nous ne pouvons plus accepter la précarité des agents dans la FP, et en l'occurrence l'augmentation du recours aux emplois en CDD. La loi Sauvadet, si elle était appliquée ce qui est loin d'être le cas notamment la FPH, ne répond pas à cette problématique. Et au vu des différentes lettres de cadrage, en particulier celles qui préparent le projet de loi des Finances comportant l'annonce de coupes budgétaires supplémentaires nous préoccupent fortement. Nous sommes très inquiets de la politique qui va être menée jusqu'à la fin de la mandature de ce gouvernement. Vous brandissez la réduction du taux de chômage comme une priorité gouvernementale, et opérez d'un autre côté des coupes de crédits qui pourraient financer l'emploi. La CGT réclame de réelles mesures et moyens pour la création, la titularisation, et la pérennisation des emplois dans la FP, des services publics qui, en plus de la mise en œuvre de leurs missions, sont par ailleurs générateurs de milliers d'emplois jouant leur rôle d'amortisseurs de la crise économique et sociale.

Concernant le RIFSEEP, nous réaffirmons qu'il s'agit d'un mauvais dispositif, rejeté par la quasi-totalité des organisations syndicales de fonctionnaires, nous demandons son abrogation et l'ouverture de discussions sur d'autres dispositions indemnitaires.

Les différentes réformes en cours, telles que la réorganisation territoriale des services publics, la mise en place des Groupement Hospitalier de Territoires, nous vous alertons sur les difficultés générées en termes de dialogue social, et de conditions et d'organisations. La CGT n'approuve pas ces mesures, qui éloignent les services publics des populations et réduit l'offre de prestations publiques.

D'ailleurs il n'y pas que notre organisation qui note la dégradation importante de la santé des agents ,ainsi, une étude récente de Sofexis publiée le 24 juin, affirme que le nombre des arrêts de travail, de toutes natures (maladie ordinaire, CLM, CLD, AT) dans les collectivités locales et les hôpitaux publics ont nettement augmenté entre 2007 et 2015, et invoque le vieillissement des agents ainsi que le recul de l'âge de la retraite comme cause, surtout « à plus forte raison sur des métiers principalement exposés à une forte pénibilité, autant psychologique que physique" . Et je ne cite pas les autres études récentes sur le travail de nuit et le travail en douze heures.

Fort de ces constats, vous comprenez, Madame la Ministre, que pour la CGT l'espérance de vie en bonne santé des salarié-e-s est une priorité. Cela passe par l'amélioration des conditions et organisations du travail, la prise en compte de la pénibilité par un départ anticipé en retraite et la création d'emplois.

Cela peut aussi passer par l'octroi d'une meilleure complémentaire santé pour les agents. Or aujourd'hui, sur le choix de cette complémentaire des fonctionnaires, nous avons des désaccords .Vous avez accédez à notre revendication d'une modification de la pondération du critère du degré effectif de solidarité qui a été porté à 50 % au lieu de 40 % mais nos autres demandes n'ont pas été entendues. De plus, si notre système de santé et de protection sociale était d'un meilleure niveau, nous n'aurions pas recourir à des assurances complémentaires. La CGT est pour une sécurité sociale qui rembourse à 100 % les frais engagés.

Autre sujet que nous ne pouvons pas éluder, le Compte Personnel de Formation (CPF) et d'Activité (CPA) est sa transposition dans le secteur public. Lors des discussions parlementaires sur la loi travail, le gouvernement a enrichi le texte de nouveaux amendements et d'articles additionnels sur la formation, qui concernent également les salarié-e-s de droit privé embauché-e-s par des collectivités et établissements publics, comme les contrats aidés ou les apprentis. Ces salarié-e-s n'étant pas lié-e-s à un OPCA, c'est bien leur employeur qui doit prendre en charge les frais pédagogiques et les frais annexes induits par des demandes de formation au titre du CPF. Seules exceptions : les salarié-e-s de droit privé des fonctions publiques territoriale ou hospitalière qui pourront bénéficier des fonds mutualisés du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ou de l'Association Nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH). Donc concrètement, ces exceptions vont engendrer moins de formation continue pour les agents relevant de ces OPCA s'il n'y pas un budget supplémentaire dédié au CPF. On crée une inégalité de traitement supplémentaire. Nous avons des sérieuses inquiétudes sur la transposition de cette loi sur la formation professionnelle dans la FP, et vous rééditez les mêmes erreurs que pour la transposition à l'époque du DIF. Le CPF risque d'être une coquille vide pour les salarié-e-s.

La CGT, avec d'autres organisations autour de cette table, se bat depuis des mois contre la loi travail, que nous considérons comme un recul des droits des salarié-e-s. Les insuffisances des dispositions prévues en matière de Formation donnent hélas, un nouvel exemple de ces méfaits et nous réaffirmons la nécessité de son retrait.

La présentation du rapport de Monsieur Laurent nous donne ce jour une occasion de débattre sur le temps de travail des fonctionnaires mais aussi sur son organisation.

Nous sommes à la CGT attachés à la conciliation de la vie au travail et de la vie privée, à la Santé et à l'emploi.

La CGT est favorable à la réduction du temps de travail si cette disposition est guidée par la volonté de réduire la pénibilité et de créer des postes. Les recrutements n'ont pas été à la hauteur des besoins lors de la mise en place des 35 h, mais cela reste une avancée, et d'ailleurs la CGT pense que nous devons aller encore plus loin avec un passage à 32H hebdomadaires.

Ce rapport a le mérite d'être, comme vous l'avez souligné, Madame la Ministre lors de sa remise, d'être le seul constat et bilan de la mise en œuvre des 35 h dans la FP.

Pour la CGT, nous y voyons l'occasion de rompre avec les fantasmes et sarcasmes que subissent les fonctionnaires en rétablissant quelques vérités sur leur engagement au service de la population, les heures qu'ils ne comptent pas pendant les catastrophes. Et lorsqu'ils travaillent parfois moins que les salarié-e-s du privé c'est parce qu'ils ont des contraintes particulières, qui justifient pleinement un statut particulier en raison d'obligations spécifiques.

Cependant dans ce rapport il y aussi des recommandations qui nous laissent perplexes pour certaines, voire totalement opposés à d'autres.

L'harmonisation, utilisée à maintes reprises dans le rapport, pour justifier une équité entre les agents, pour nous, résonne comme le nivellement par le bas des droits et acquis des personnels.

Les services publics ne sont pas des usines de fabrication, ils rendent des services à la population souvent 24H sur 24h et 365 jours par an et donc incompatibles avec l'annualisation du temps de travail selon la productivité. Je vous le dis Madame la Ministre, pour les agents, notamment sur le versant FPH cette perspective est prise comme une nouvelle provocation.

Nous ne sommes pas favorables aux négociations locales qui sont les plus souvent mises en œuvre par des accords minoritaires, faisant fi de la représentativité. Et je vous fais grâce, Madame la Ministre, des récents exemples de mobilisations pour faire respecter ce droit.

Pour nous il n'y pas de recul possible sur ce sujet, au contraire des améliorations sont encore à apporter pour que les agents ne cumulent pas des Comptes Epargne Temps et heures supplémentaires, ceci passe aussi par la prise en compte d'effectifs en personnel suffisant.

Comment interpréter, Madame la Ministre, lors de la présentation du rapport vos propos, à la question du retour au 39h éventuellement pour les fonctionnaires vous répondez « pas avec ce gouvernement, mais comment ? Surtout à quel montant de rémunération ? »

Vous aimez à rappeler que vous êtes pour une Fonction Publique transparente, ouverte et exemplaire. En terme de transparence démocratique, il y a encore un long chemin à parcourir pour que la Fonction Publique soit exemplaire et en conformité totale avec la loi sur le dialogue social et la représentativité.

A quand une FP du 21ème siècle ? Madame la ministre, la CGT revendique un code du travail du 21ème siècle, malheureusement nous sommes toujours dans la rue attendant d'être entendus !!